

TORFOU

Projet d'aire de stationnement à proximité de la gare

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale
(Article R.122-3-1 du code de l'environnement)**

ANNEXES OBLIGATOIRES

ANNEXE 1. « Informations nominatives
relatives au maître d'ouvrage ou
pétitionnaire »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

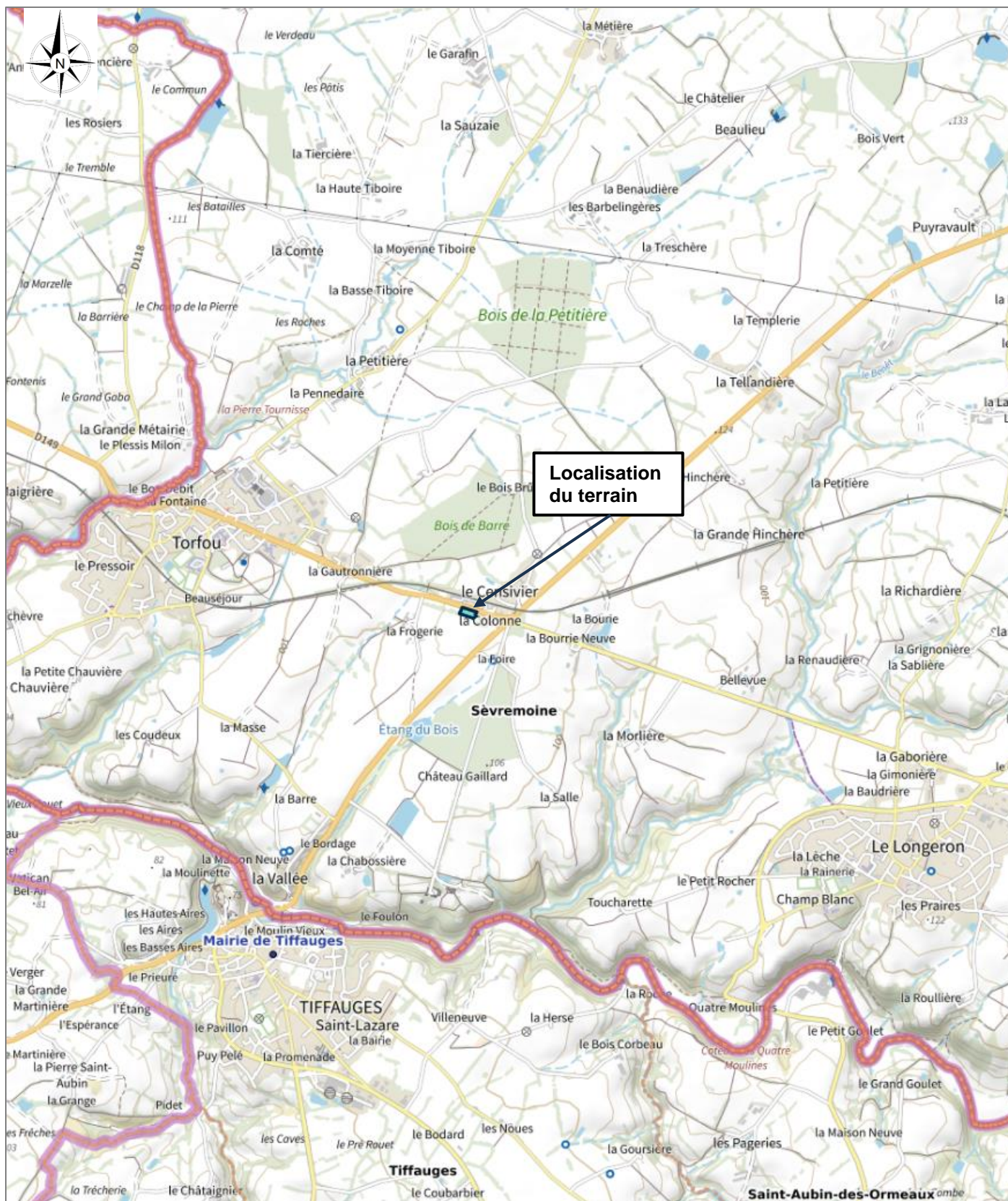
--

--

--

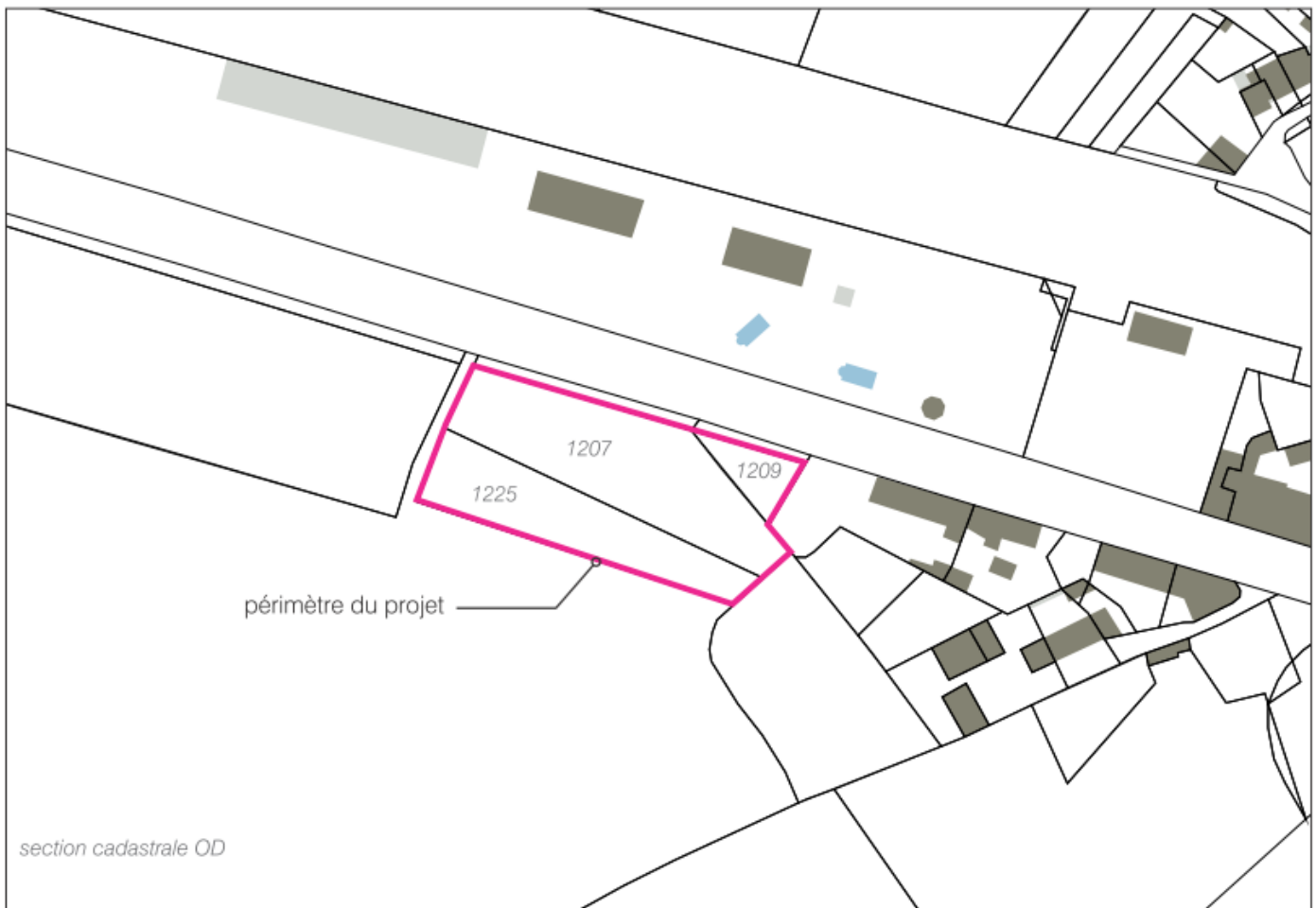
--

ANNEXE 3. LOCALISATION DU PROJET



Plan IGN – échelle 1/25000

(Source : géoportail.fr)



Plan cadastral – Echelle 1/2000

(Source : pièce 1 du PA)

ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES DU SITE (ENVIRONNEMENT PROCHE 1/2)



1. Vue rapprochée du terrain depuis la limite Est - Photo datée du 11/10/2023



2. Vue rapprochée de la partie ouest du terrain ouvert sur les champs - Photo datée du 11/10/2023



Vue aérienne du site et des abords et localisation des photographies

ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES DU SITE (ENVIRONNEMENT PROCHE 2/2)



3. Vue rapprochée sur le nord-est du terrain avec les arbres conservés
(Photo datée du 11/10/2023)



4. Vue sur l'environnement extérieur depuis le sud-ouest du parking actuel
(Photo datée du 11/10/2023)



Vue panoramique du terrain - (Photo datée du 11/10/2023)

ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES DU SITE (ENVIRONNEMENT LOINTAIN)

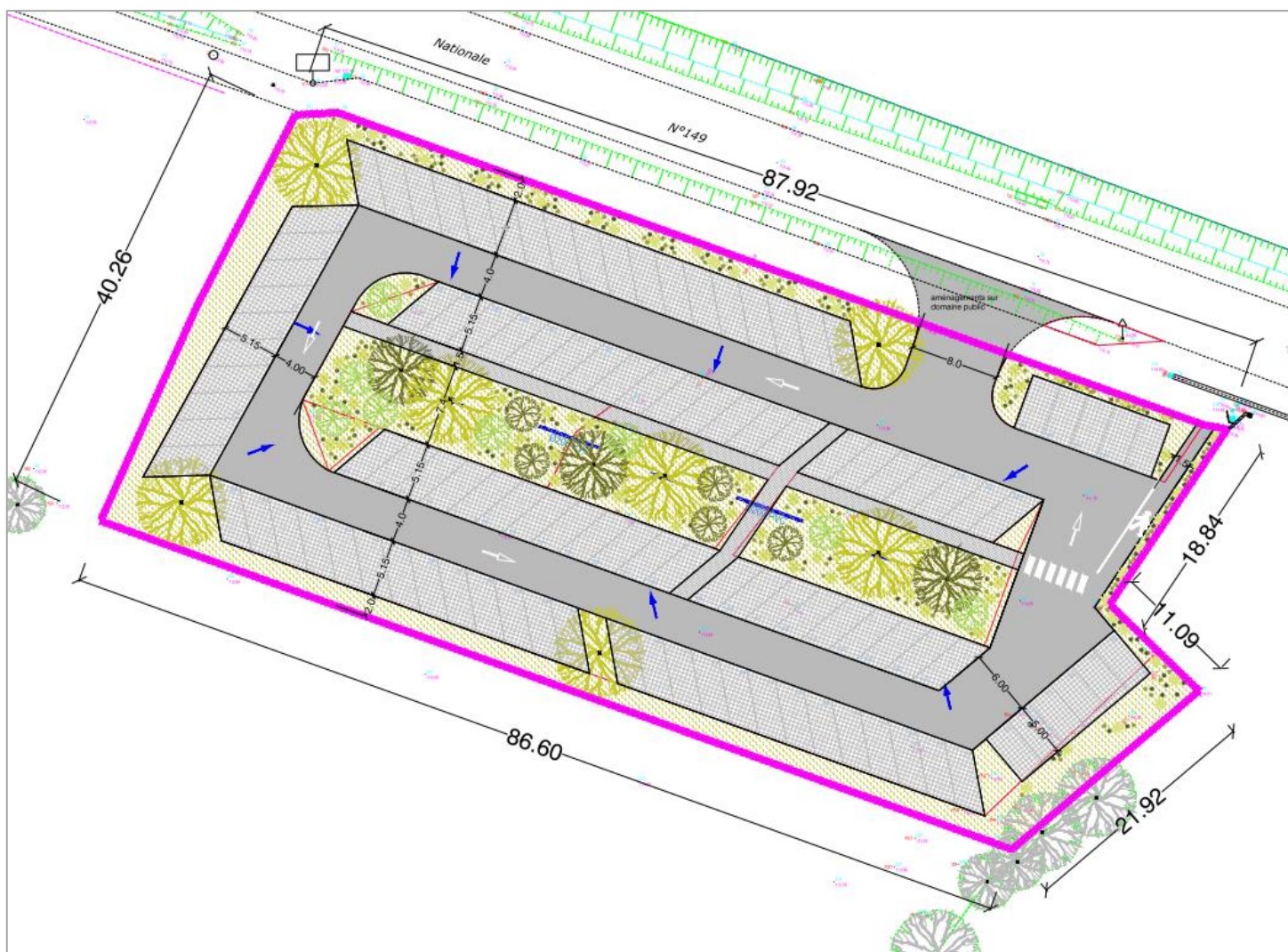


5. Vue lointaine du terrain depuis le nord-ouest avec la piste cyclable au premier plan et la haie bocagère






6. Vue lointaine du terrain depuis le nord-est, au niveau de la sortie de la gare





ANNEXE 5 : PLAN DE MASSE DU PROJET



LÉGENDE

-  Périmètre du permis d'aménager
-  Arbre existant
-  Haie existante

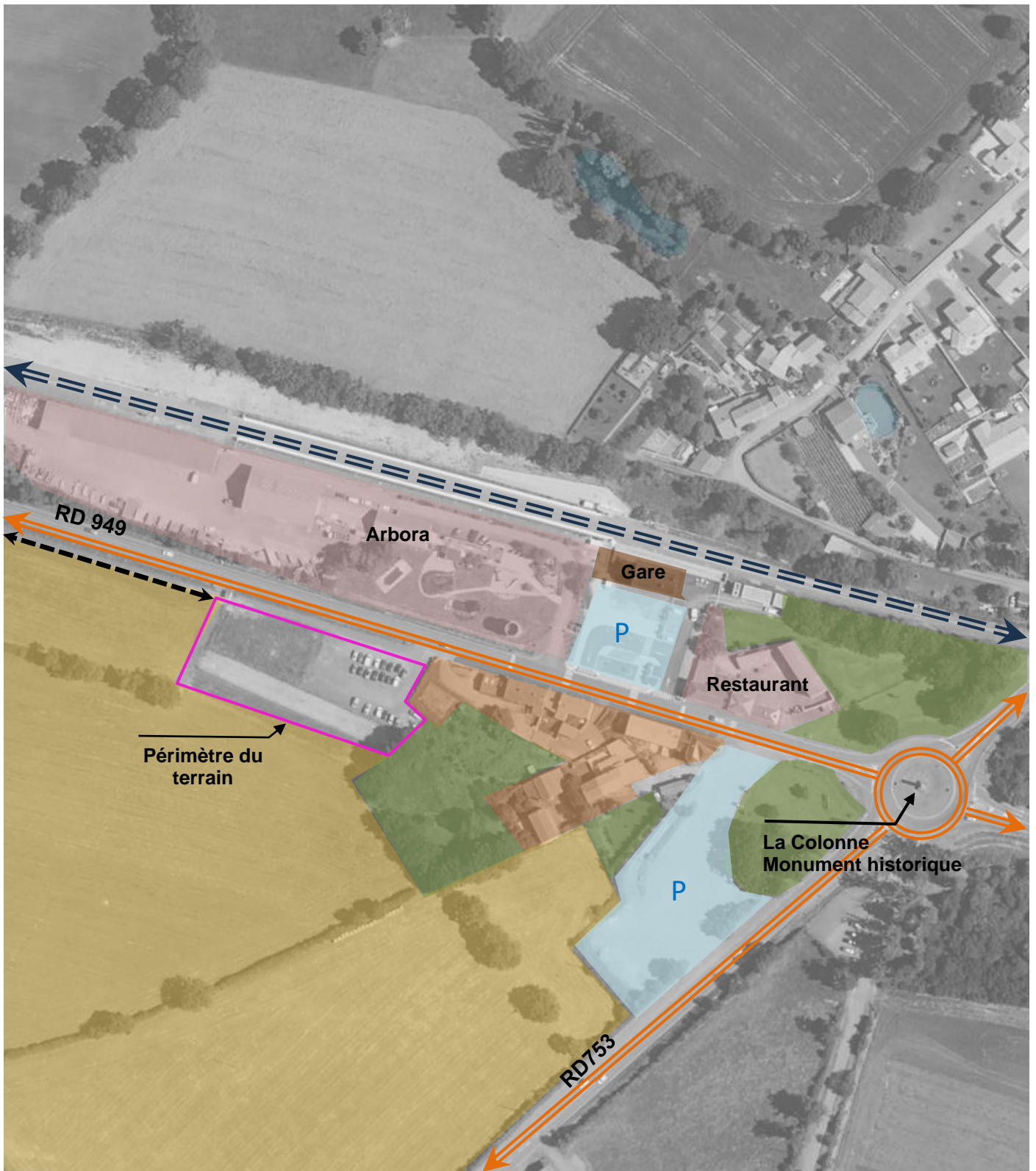
AMÉNAGEMENT










-  chaussée - enrobé
-  stationnement - dalles alvéolées béton engazonnées
-  cheminement piéton - stabilisé
-  sens d'écoulement des eaux pluviales

PLANTATIONS

-  arbre de haut jet
carpinus betulus
sorbus terminalis
fraxinus excelsior
alnus glutinosa
salix alba
-  arbustes de la noue
salix aurita
salix viminalis
-  vivaces et graminées
carex pendula
saccharum contortum
carex acutiformis
vinca minor 'alba'
geranium macrorrhizum
centranthus ruber 'alba'
-  prairie

ANNEXE 6 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|  | Activité tertiaire |  | Zone enherbée / non construite |
|  | Gare |  | Parcelles agricoles |
|  | Parking aménagé ou libre |  | Routes principales |
|  | Habitations |  | Voie de chemin de fer |
| | |  | Voie verte |

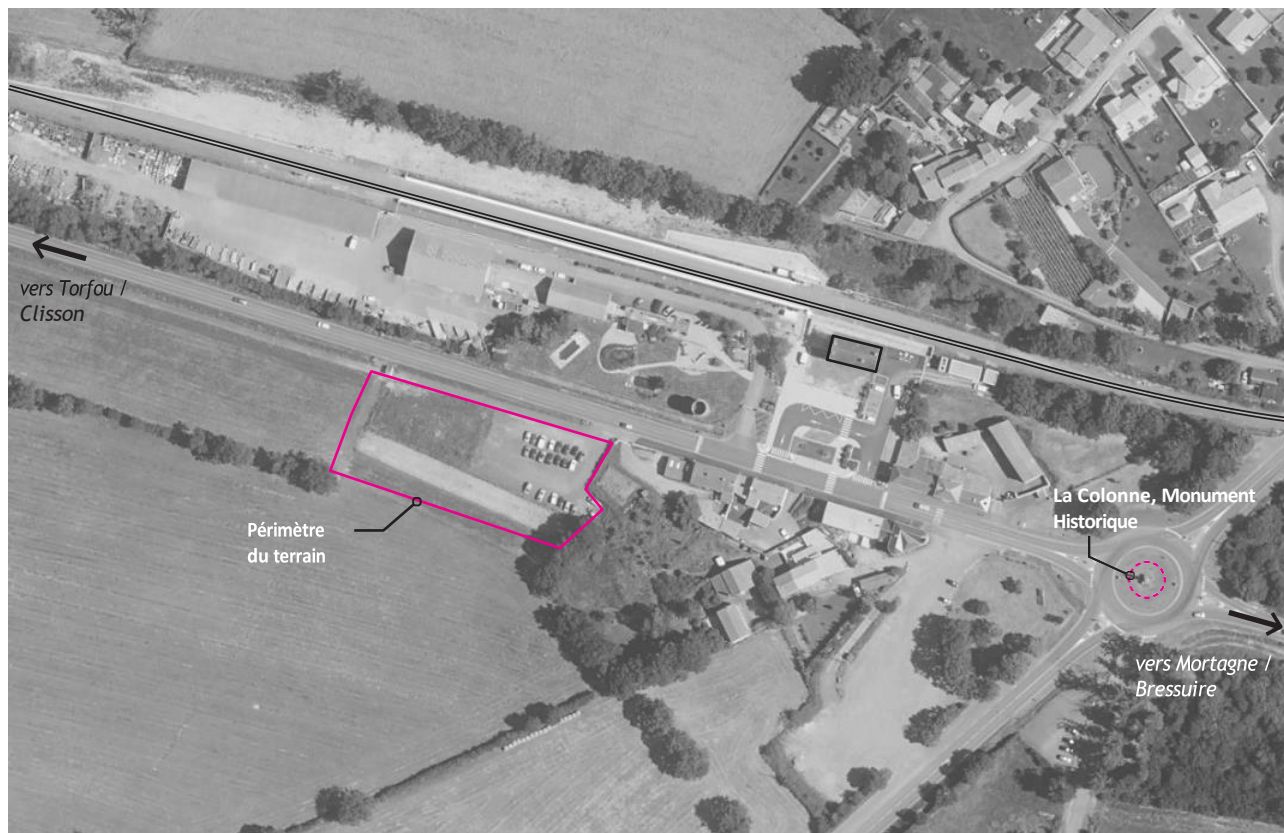
TORFOU

Projet d'aire de stationnement à proximité de la gare

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale
(Article R.122-3-1 du code de l'environnement)**

ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

(Source : extrait de la Pièce 2 du PA)



Vue aérienne

(source : geoportail.fr)



1. LE TERRAIN EXISTANT

SITUATION

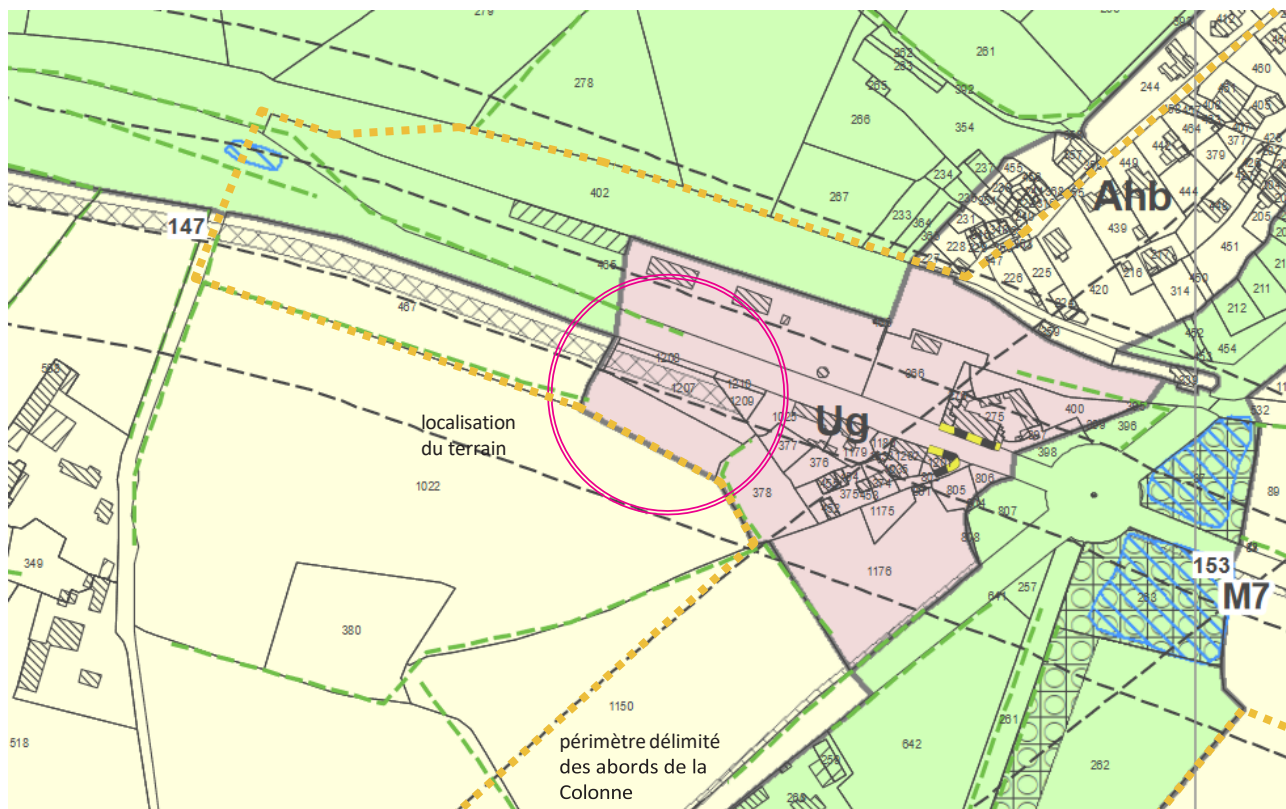
Le site concerné par l'aménagement de l'aire de stationnement est localisé à moins de 2 km du bourg de Torfou et à moins de 4 km du bourg du Longeron.

Le terrain est actuellement en partie aménagé par une aire de stationnement provisoire à destination des usagers du TER ; le reste de la parcelle est enherbée. À l'est, le terrain est bordé par un hameau de maisons (La Colonne) dont un restaurant qui bénéficie de la localisation au bord de la route départementale. À l'ouest et au sud, le terrain est bordé par des parcelles agricoles, traversées par des haies bocagères.

Le terrain est accessible par la RD 949, au nord, par une entrée provisoire réalisée en bicouche, à proximité de l'entrée d'une maison du hameau.

De l'autre côté de la RD 949, la gare ferroviaire a été conçue en pôle d'échanges et a été aménagée pour favoriser les pratiques intermodales avec un parvis d'accueil pour les usagers, un circuit de dépose-minute, un arrêt pour les lignes de transport en commun et de transport à la demande, ainsi qu'une aire de stationnement pour quelques véhicules. Des appuis-vélo sont également disposés à proximité de la gare.

Le site est marqué par la présence de la « Colonne », monument édifié en mémoire des guerres de Vendée. Située sur le rond-point de la RD 949, elle se distingue dans la perspective de l'axe routier, dans les deux sens de circulation. Elle constitue un repère dans le jalonnement de la RD 949, en signalant la proximité de Torfou. La Colonne est inscrite comme Monument Historique, le site est à l'intérieur du périmètre délimité des abords de la Colonne.



PLU'S - règlement graphique



ENVIRONNEMENT

Du fait de sa proximité avec la RD949, le terrain est très visible depuis cet axe de circulation, notamment en provenance du bourg de Torfou (à l'ouest), où la vue est très ouverte sur les champs, avec quelques haies bocagères qui dessinent la ligne d'horizon. Depuis l'est, le hameau limite les vues lointaines, mais le terrain reste visible depuis la RD 949 à partir de la gare.

Le long de la RD 949, côté nord, une haie multivariétale dense cadre la perspective, alors qu'au sud, du côté du terrain à aménager, la perspective est très ouverte sur les bocages. En fond de ces vues ouvertes, on aperçoit les différentes strates de haies bocagères, avec des grands sujets qui se démarquent de l'horizon. Des grands chênes bordent le terrain au sud-est, en limite avec le hameau ; des précautions seront prises pour éviter les impacts sur ces arbres.

OCCUPATION DU SOL

Le site est relativement plat, avec un point haut à la pointe nord-est, à l'entrée du terrain (+/- 114.75mNGF), et un point bas à la pointe sud-ouest (+/- 112.30mNGF). La déclivité naturelle du terrain est inférieure à 2%.

Le terrain est essentiellement enherbé, et une aire provisoire est délimitée en empiérement. Le long de la limite est avec l'habitation, une haie arbustive composée de roncier marque la limite ; le long de la RD949, des potelets bois délimitent l'aire de stationnement.

Le terrain concerné par le permis d'aménager a une surface de 3 701m² ; il est situé en zone Ug du PLU'S de Sèvremoine. Un emplacement réservé (n°147) est indiqué au règlement graphique du PLU'S pour la réalisation d'une liaison cycles entre Torfou et la gare, Le Longeron et Tiffauges. Ces aménagements sont quasiment terminés, le terrain à aménager prend en compte la délimitation de la voie cycles. Le PLU'S relève également les continuités bocagères à conserver, dont deux situées à proximité du site.

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT PRÉVU

L'aménagement prévoit la création d'un parking paysager de 107 places à destination des véhicules légers, dont l'accès par la RD949 sera repositionné.

Le terrain respecte un recul par rapport à la RD 949 permettant de mettre à distance le parking de la liaison cycles réalisée entre Torfou, la gare et Le Longeron. Cet espace sera traité en espace vert accompagnant ainsi la voie cycles.

L'accès au parking sera déplacé et repositionné de manière à s'éloigner de l'entrée de la maison mitoyenne. Une voie de desserte interne en sens unique est prévue pour desservir l'ensemble du parking, afin d'optimiser les espaces de circulation et ainsi limiter l'imperméabilisation du terrain. Cette configuration a été retenue plutôt qu'un parking en bataille, parce qu'elle permet de conserver des franges plantées sur l'épaisseur du terrain - au nord et au sud - favorisant l'intégration paysagère de l'aire de stationnement.

Le terrain étant relativement plat et ouvert sur la RD 949, l'aire de stationnement sera plantée pour s'intégrer dans le paysage environnant, en particulier sur la limite ouest de la parcelle, visible depuis la RD 949 en provenance de Torfou.

Le traitement paysager sur les franges permettra de lier les entités paysagères présentes sur le site en renforçant la trame bocagère.

Sur l'avant du terrain, donnant sur la future liaison cyclable, un aménagement répondant aux aménagements du parvis de la gare est envisagé pour créer un lien visuel entre les deux entités.

Une liaison piétonne délimitée et sécurisée traverse l'aire de stationnement pour accompagner les piétons jusqu'à la gare. La traversée de la RD 949, déjà aménagée dans le cadre des travaux sur le parvis de la gare assure une traversée sécurisée pour les piétons.

MATÉRIAUX

L'entrée ainsi que la voie de circulation seront traitées en enrobé noir, afin de garantir une bonne tenue dans le temps des aménagements soumis à une utilisation intense.

Les places de stationnement seront réalisées en dalles béton alvéolées posées sur un terre-pierre, assurant une certaine perméabilité du sol. Le cheminement piéton est prévu en stabilisé renforcé. Des bordures en béton arasées type P3 viendront délimiter les différents revêtements.

L'aire de stationnement ne sera pas éclairée dans un premier temps, mais un fourreau est prévu pour poser si nécessaire un éclairage public.

VÉGÉTALISATION

Sur l'ouest et le sud de la parcelle, un recul a été ménagé pour permettre la plantation de bande arbustive dans un second temps.

Sur la limite est, avec le hameau, les arbres existants qui surplombent le terrain feront l'objet d'une attention particulière pendant les travaux pour ne pas impacter le système racinaire. La plantation d'une strate arbustive en pied viendra conforter l'ensemble végétal.

Les ronciers situés à l'avant de la parcelle, le long de la limite avec la maison seront supprimés pour permettre la réalisation du cheminement piéton.

Le dénivelé naturel du terrain sera légèrement modifié en vue de la gestion des eaux pluviales de l'aménagement. Une grande noue centrale récoltera les eaux pluviales de surface. Les eaux pluviales seront infiltrées dans les noues. Les noues seront largement végétalisées pour améliorer l'infiltration des eaux de pluie, et créer un milieu semi-naturel dense nécessitant peu d'entretien à terme.

À l'avant, l'aménagement reprendra le vocabulaire proposé sur le parvis de la gare, en termes de plantations et de vivaces.

Le tableau ci-dessous montre un coefficient d'imperméabilisation projeté de l'unité foncière de 60 %, contre 35 % actuellement.

Calcul surfaces imperméabilisées admissibles				
PA - Aire de stationnement gare de Torfou - Le longeron - Tiffauges				
	Coéfficiant d'impermbilité	Surface (m ²)	Surface maxi impermabilisée (m ²)	Surface impermabilisée (m ²)
Périmètre	60%	3701	2221	
Dalles alvéolées	60%	1462		877
Stabilisé	60%	127		76
enrobés	100%	936		936
Espaces verts	20%	1177		235
		Total	2221	2125

3. MATERIAUX ET PALETTE VEGETALE

MATERIAUX



chaussée enrobée



places de stationnement dalles béton alvéolées



cheminement piéton stabilisé renforcé

PALETTE VÉGÉTALE

La palette végétale proposée s'intègre dans le contexte local en proposant des essences majoritairement endémiques, qui s'inscrivent dans le contexte bocager.


Certaines essences plus méridionales ont également été proposées pour répondre à l'exposition importante au soleil (haie orientée ouest et sud), et au phénomène d'îlot de chaleur que peut générer une aire de stationnement ; elles ont une résistance au stress hydrique.

 Exposition soleil

 Exposition mi-ombre


 Exposition ombre


 Feuillage persistant

 Feuillage semi-persistant

 Caduc

 Essence locale

 Sol frais à humide tolérant la sécheresse

 Sol trempé ou faible hauteur d'eau

 Sol recouvert d'eau toute l'année

 Intérêt de floraison

ARBRES DE GRAND DÉVELOPPEMENT - PARKING



Carpinus betulus
Charmille



Sorbus torminalis
Alisier torminal



ARBRES DE GRAND DÉVELOPPEMENT - NOUE



Fraxinus excelsior
Frêne commun



Alnus glutinosa
Aulne glutineux



Salix alba
Saule blanc



PLANTATIONS DE LA NOUE PAYSAGÈRE



Salix aurita
Saule à oreilles



Salix viminalis
Saule des vanniers





Carex pendula
Laïche pendante



Saccharum contortum
Graminée rhizomateuse



Carex acutiformis
Laïche des marais



VIVACES - NOUE PAYSAGÈRE



Vinca minor 'alba'
Petite pervenche



Geranium macrorrhizum
Géranium vivace



Centranthus ruber 'Alba'
Valériane blanche



4. DEUX VUES ET COUPES FAISANT APPARAÎTRE LA SITUATION DU PROJET DANS LE PROFIL DU TERRAIN NATUREL

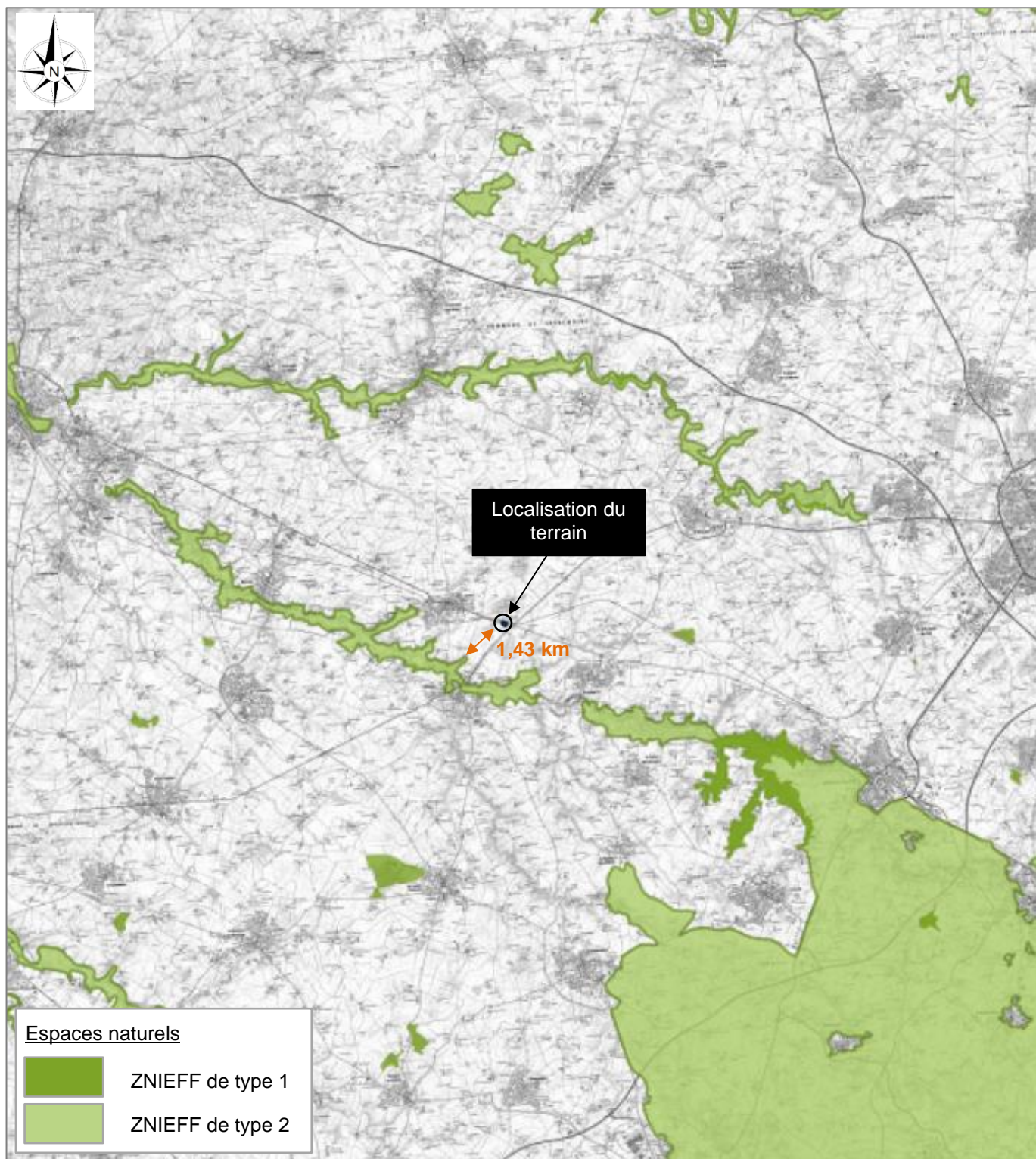


coupe AA _ 1/200



coupe BB _ 1/250

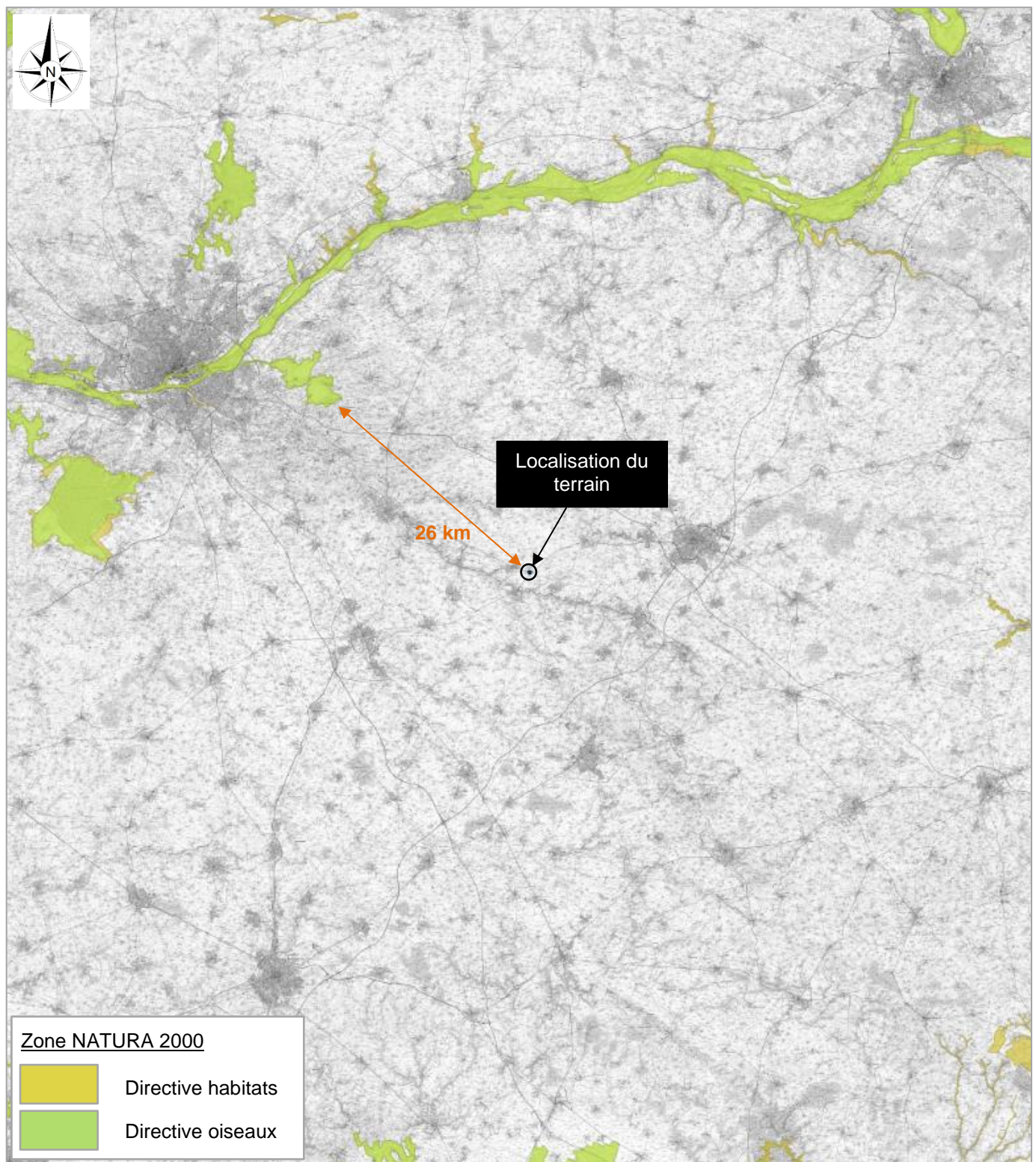




Plan de situation du projet vis-à-vis des espaces naturels

(Source : géoportail.fr)

La ZNIEFF la plus proche se situe à 1,43 km au sud-ouest du projet : ZNIEFF de type 2 "La Vallée de la Sèvre Nantaise de Cugand à Tiffauges".



Plan de situation du projet vis-à-vis des zones NATURA 2000

(Source : géoportail.fr)

La plus proche se situe à environ 26 km au nord-ouest. Il s'agit de la zone NATURA 2000 "Marais de Goulaine" (Directive Habitat).

ANNEXE 11 : ZONE HUMIDE



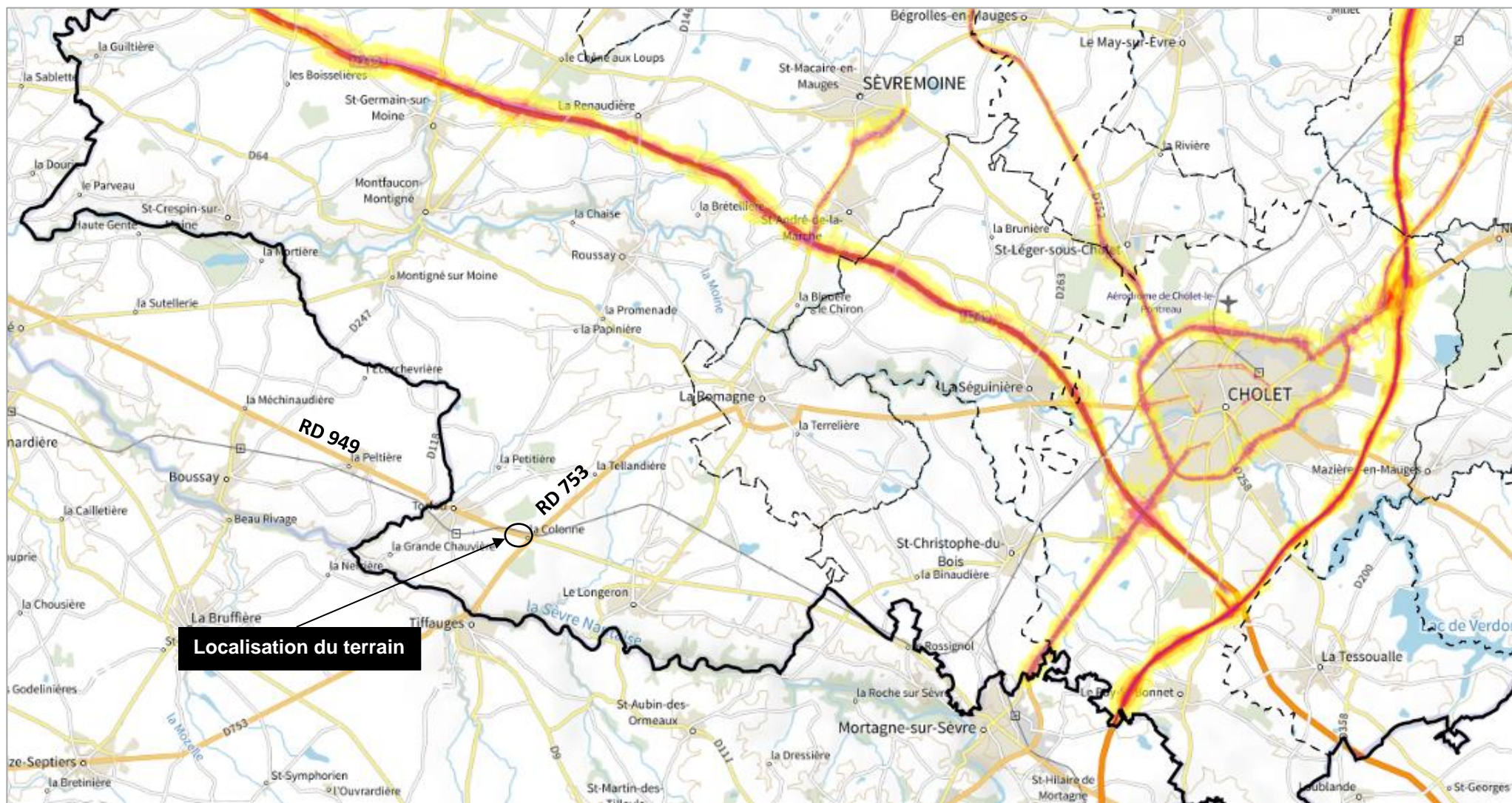
Plan de pré-localisation des zones humides - 2023 – seuil

(Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>)

D'après la cartographie de la pré-localisation des zones humides, le terrain ne semble pas être situé dans une zone humide. Par ailleurs d'après la carte géologique au 1/50 000 CLISSON, le terrain repose sur un sol limono-sableux plutôt favorable à l'infiltration des eaux dans le sous-sol ne permettant pas d'avoir un sol suffisamment humide pour le développement de végétaux hygrophile. Une zone humide présente à l'inverse un sol qui tend à retenir l'eau dans les couches superficielles du sol.

ANNEXE 12 : CARTE DE BRUIT

PPBE – Phase 3



Extrait cartographique des zones d'exposition au bruit dans le sud-ouest du Maine-et-Loire (49)

(Source : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=bb321afa-7bac-4c80-ac5e-80c1f0a19a5c> – DDT 49)